Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 022-212201537-20261005-D2026_43-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des CÔTES D'ARMOR
Commune de MONCONTOUR

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : **15** – Présents : **13** – Votants : **15**

Le cinq octobre deux-mille-vingt-six, les membres du Conseil Municipal de Moncontour se réunissent à la Mairie, sous la présidence de M. David HELLIO, Maire.

Sont présents : David HELLIO, Julie GAUDIN, Gwenael LIECHTY, Fanny PROCUREUR, Jacques DENIS, Carole TARDIVEL, Sophie LANGUILLE, Vanessa CLAIR-MARTY, Christiane LE RAY, Sophie BARBAUX, Anne-Gaud MILLORIT, Magalie MOUYSSET, Dimitri LE QUERE

Sont absents excusés : Enguerrand ROUZIC donne procuration à Anne-Gaud MILLORIT, Fabrice JEGLO donne procuration à Carole TARDIVEL

Secrétaire de séance : Anne-Gaud MILLORIT

D2026-42 PARTICIPATION DE LA COMMUNE D'HENON AUX FRAIS DE RESTAURATION DES ENFANTS HENONAIS SCOLARISES A MONCONTOUR

Conformément à la convention signée le 09/12/2021 relative à la participation de la commune d'Hénon aux frais de repas pris par les enfants d'Hénon à la cantine scolaire de Moncontour durant l'année scolaire, Fanny PROCUREUR, adjointe chargée des affaires scolaires, informe l'assemblée que 5 enfants domiciliés à Hénon ont fréquenté la cantine et que 590 repas leur ont été distribués au cours de l'année 2025-2026.

Le montant de la participation de la commune d'Hénon aux frais de restauration est de 3€/repas.

La participation demandée à la commune d'Hénon pour les 590 repas s'élève donc à : **1 770,00 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des voix (15) décide :
- de valider la demande de participation aux frais de repas auprès de la commune d'Hénon
- valider la somme de 1770€ demandée à la commune d'Hénon pour les frais de cantine
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le maire, David HELLIO